
ASSEMBLÉE ANNUELLE 2025

Nomination des représentants des participants actifs, non actifs et retraités au Comité de retraite du RRCCUQ

STATUT DU PARTICIPANT

- Participant actif : désigne un participant qui cotise au régime ou celui dont le statut de participant actif est maintenu durant la période de trente-six (36) mois consécutifs prévue conformément.
- Participant non actif : désigne un participant qui a cessé d'être un participant actif et dont le compte n'a pas été transféré hors du régime.
- Retraité : Sont définis comme des retraités, les participants au système de décaissement. La personne qui sera désignée à titre de représentant des participants non actifs représentera également les retraités. Cette personne peut être à son tour un retraité.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres désignés par un groupe de participants à l'occasion d'une assemblée annuelle des participants vient à échéance au troisième (3e) anniversaire de la date de désignation. Ce mandat peut être renouvelé ou révoqué à l'occasion d'une assemblée annuelle des participants.

MISE EN CANDIDATURE

Participants actifs	Participants non actifs et retraités
<p>Les participants intéressés doivent transmettre leur candidature directement au secrétariat du Régime.</p> <p>Si plus d'un candidat postule sur un poste, un scrutin est alors tenu lors de l'assemblée annuelle par Webinaire. Advenant que le scrutin ne puisse être tenu lors de l'assemblée annuelle, nous procéderons à l'élection par vote électronique. Dans un tel cas, les modalités du scrutin électronique vous seront alors communiquées ultérieurement.</p>	<p>Le Règlement du Régime prévoit que les participants non actifs et retraités peuvent désigner un membre au Comité de retraite. À ce titre, il est donc possible de soumettre votre candidature au secrétariat du Régime en précisant en quelques mots votre expertise et votre expérience passées à titre de chargé de cours ainsi que les motifs qui vous incitent à poser votre candidature.</p> <p>Si plus d'une candidature était soumise à la direction du Régime dans les délais prescrits, nous procéderions à l'élection par vote électronique. Nous vous tiendrons alors informé des modalités du scrutin électronique.</p>

À cet égard, nous vous invitons à consulter le document « Profil des membres du Comité de retraite » disponible à la section « NOUVEAUTÉS ET COMMUNICATIONS » sur le site Web du Régime : www.uquebec.ca/rcc. À rappeler que ce document s'adresse aux participants actifs, non actifs et retraités intéressés à poser leur candidature et vise à leur permettre de mieux circonscrire la nature du mandat et les attentes qui y sont attachées.

Pour des raisons administratives et compte tenu de la date de l'Assemblée annuelle, les candidatures devront être reçues **avant 16 h le jeudi 29 mai 2025**, par courriel, à l'adresse suivante : zaki.taboubi@uquebec.ca

Toute candidature reçue après le 29 mai 2025 ne pourra être acceptée.

N'oubliez pas que vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le Régime en consultant le site Internet à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rcc

Pour le Comité de retraite.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Perron', with a stylized flourish at the end.

Benoît Perron
Président du Comité de retraite